

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 juillet 2023**  
~~~~~

**MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 juillet 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 29 juin 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Chantal DUMAS à Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC.

Excusés

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 4 ;*

*VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;*

*VU la délibération n° 3111 du Conseil communautaire relatif au marché de nettoyage des locaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;*

*VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 juillet 2023,*

CONSIDERANT que le 12 janvier 2023, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé au lancement d'un marché relatif à l'entretien et au nettoyage des locaux de l'établissement,

CONSIDERANT que pour ce faire, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande,

CONSIDERANT que les prestations ont été réparties en deux lots ci-dessous désignés, faisant chacun l'objet d'un accord cadre à bons de commande :

- Lot 1 : Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux
- Lot 2 : Prestations d'entretien et nettoyage des vitres

CONSIDERANT que ces prestations sont forfaitaires mais que des prestations ponctuelles pourront faire l'objet de bons de commande au fur et à mesure des besoins de la communauté de communes, après acceptation d'un devis transmis par le titulaire,

CONSIDERANT que chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande attribué à un seul opérateur économique conclu pour une période initiale d'un (1) an, à compter du 01/05/2023, renouvelable trois fois,

CONSIDERANT que le montant total des prestations pour la durée du contrat (4 ans maximum) est estimé à 565 333.36 € HT sur les deux lots,

CONSIDERANT que à l'issue de la procédure, la CAO du 13 mars 2023 avait statué comme suit :

- *Déclaration sans suite du lot 1* relatif à la prestation de nettoyage des locaux de la Communauté de communes. En effet, la Communauté de communes n'étant finalement pas en capacité technique de réaliser un marché spécifique pour les produits nettoyeurs et désinfectants et, la fourniture de ceux-ci n'ayant pas été prévue dans le cadre du présent marché, il est nécessaire de procéder à une redéfinition des besoins. Ce lot du marché d'entretien des locaux sera donc relancé en y intégrant l'ensemble des produits et consommables nécessaires à la bonne exécution des prestations.
- *Attribution du lot 2* relatif au nettoyage des vitres à la société ADAPT PROPLETE pour un montant annuel estimatif de 11 610 € HT € HT,

CONSIDERANT que le 6 avril 2023, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a, par conséquent, relancé le lot 1 relatif à l'entretien et le nettoyage des locaux de l'établissement,

CONSIDERANT que le montant total des prestations pour la durée du contrat (4 ans maximum) est estimé à 533 333.36 € HT sur le lot 1,

CONSIDERANT que à l'issue de la procédure, la CAO du 10 juillet 2023 a attribué le lot 1 relatif à la prestation de nettoyage des locaux de la Communauté de communes à la société CRISTAL NET pour un montant annuel estimatif de 105 911.06 € HT,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer le lot 1 « Prestations d'entretien et nettoyage des locaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault » de ce même marché à la société CRISTAL NET pour un montant annuel estimatif de 105 911.06 € HT,
- d'autoriser le Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement correspondant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du marché.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3241

Publication le 11 juillet 2023

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 11 juillet 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230710-13208-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ